

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoirs : 2

Pour 15
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
08/09/2026
Date d'affichage :
21/09/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Nathalie GARCIA, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET,
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Mateo MOLLARET, Benoît RICHERMOZ, Laurent TRESALLET.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ)
Monsieur Alix RICHERMOZ (pouvoir à Mateo MOLLARET)

Madame Céline CROSSMAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/09/112 : Approbation de convention et tarif de location du droit de pêche
(Nom C.L. 1.4.2.3)

Monsieur le Maire indique que la convention de location du droit de pêche entre les communes de PEISEY-NANCROIX et LANDRY et l'Association de pêche des Lacs de Montagne est arrivée à échéance le 31 août 2026, à l'expiration d'une durée de 5 ans.

Le Président de l'association a sollicité le renouvellement de la convention de location.

Monsieur le Maire présente le projet de convention et propose au Conseil Municipal de renouveler la convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver le renouvellement de la convention de location du droit de pêche à intervenir avec l'Association de pêche des Lacs de Montagne de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX, selon le projet ci-annexé,
- **DE FIXER** la durée de la location à 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2031,
- **DE DIRE** que le montant annuel de la location est fixé à l'euro symbolique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Céline CROSSMAN



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

